

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE L'ESTEREL**

**DEPARTEMENT DU VAR**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Arrondissement de DRAGUIGNAN

**SÉANCE DU LUNDI 9 DÉCEMBRE 2024**

<b>Nombre de membres en exercice</b>	14
<b>Membres présents <i>(titulaires et suppléants)</i></b>	9
<b>Membres votants + procurations</b>	11
<b>DELIBERATION N° 2024-031</b>	

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE NEUF DÉCEMBRE A SEIZE HEURES TRENTE,**  
se sont réunis en réunion ordinaire au sein de la Mairie d'honneur de la Commune de Roquebrune-sur-Argens (83520), les membres du Comité Syndical légalement convoqués le 2 décembre 2024, sous la présidence de Monsieur Georges BOTELLA, Président du Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel (S.M.G.S.E) et Maire de Théoule-Sur-Mer.

**PRÉSENTS :**

**Georges BOTELLA – Christophe CHIOCCA– Guillaume DECARD – Jean-Pierre KLINHOLFF - Eve STEINMETZ– Jean-Luc RICHARD - Mireille ANILLO - Martine BOUVARD – Sylvie BLANC**

**ABSENTS EXCUSÉS :**

**Michel FELIX - Frédéric MASQUELIER - Michel FLEURY - Jean-François MOISSIN -**

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :** Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom :

**Isabelle MARTEL** a donné procuration à Jean-Pierre KLINHOLFF

**Charles MARCHAND** a donné procuration à Christophe CHIOCCA

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mireille ANILLO

.....\*.....

**OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE L'ESTEREL (S.M.G.S.E.) – MODIFICATION DU LIEU DU SIEGE SOCIAL**

Par délibération n°2022-036 du 06 décembre 2022, le Comité syndical a validé dans les statuts du S.M.G.S.E. le changement d'adresse à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 du siège du S.M.G.S.E. au « 90 impasse Louis Joseph Vicat - ZAC Capitou - pôle BTP - 83 600 Fréjus ».

Puis par délibération n°2023-021 du 8 novembre 2023, il a également validé dans lesdits statuts l'insertion de l'article « 6.3.1 Réunion par visioconférence ».

Ces changements ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral n°57/2024 portant modification des statuts du S.M.G.S.E. pour le changement du lieu du siège social, et l'ajout de l'article « 6.3.1 Réunion par visioconférence », co-signé de Monsieur le Préfet du Var et de Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

Depuis le 15 novembre 2024, le siège social du S.M.G.S.E. est fixé à l'adresse suivante « 1849 route du Gargalon - Natura Parc - Bâtiment D5 l'Acanthe - 83600 Fréjus ».

Il convient donc de modifier l'article 4 des statuts du S.M.G.S.E., en ce qui concerne le siège social du Syndicat :

Article 4 : Le siège du Syndicat est fixé sise 1849 route du Gargalon - Natura Parc - Bâtiment D5 l'Acanthe - 83600 Fréjus.

**Le Comité Syndical,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE :**

- ✓ **D'ADOPTER** la correction apportée à l'article 4 des statuts du S.M.G.S.E. ci-annexés en lieu et place des précédents,
- ✓ **DE DONNER** délégation à Monsieur le Président en ce qui concerne la réalisation de l'ensemble des formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette modification.

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cette délibération,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de validité.

**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ** en séance les jours, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

**POUR EXPÉDITION CONFORME,**

**Le 9 décembre 2024**

**LE PRÉSIDENT,**



**Georges BOUTIER**



Accusé de réception en préfecture  
983-25630155-20241211-2024-031-DE  
Date de réception préfecture : 11/12/2024